



## ROUTE & MÉDECINE

### COUP DE FLASH ! « PRUDENCE »

Vous découvrirez **le bilan provisoire de l'accidentalité routière pour 2021** dans ce cahier. Évidemment, l'année de référence retenue par l'O.N.I.S.R est 2019 puisqu'en 2020, la pandémie avec toutes les restrictions de déplacements engendrées nous procure un bilan sans possibilité raisonnable de comparaison.

**Avec 297 décès de moins**, soit une baisse de mortalité de 9 %, l'évolution semble encourageante. Il faut cependant tempérer ce chiffre car le trafic n'avait pas retrouvé sa densité antérieure : comme le souligne le communiqué de presse, l'instauration « *d'un couvre-feu et la fermeture des discothèques au premier semestre, qui ont pu limiter les déplacements notamment festifs de nuit* », méritent d'être intégrés à notre lecture, sans parler du télétravail. La baisse de 3,8 % de consommation de carburants, selon les données de l'Union Française des Industries Pétrolières à laquelle on doit pouvoir logiquement corréliser une diminution équivalente du trafic routier s'ajoute et, comme nous venons de le voir, elle a porté au moins en partie sur des trajets connus comme particulièrement mortifères. C'est dire qu'il convient de lire les chiffres de 2021 sans emballement ou optimisme excessif : les données plus détaillées promises pour le mois de mai seront à analyser avec attention.

Ne boudons pas néanmoins notre satisfaction d'avoir trois cents vies épargnées, gardons-nous toutefois de crier victoire. N'oublions pas en effet l'objectif qui avait été annoncé par le gouvernement de Manuel Valls pour 2020, à savoir moins de deux mille tués. Nous en sommes loin : l'avons-nous réellement voulu, les moyens ont-ils été déployés pour y parvenir ? J'ose répondre par la négative.

**Alors, prudence dans l'interprétation des bilans, prudence sur les projections, prudence sur les routes : c'est de vies humaines dont nous parlons.**

Docteur Philippe Lauwick

 @PhilippeLauwick

[www.acmfpermicommed.fr](http://www.acmfpermicommed.fr)

## SOMMAIRE

Supplément  
Sant'évasion  
N° 562 - 2022  
Trimestre 1

**02** **Hommage au Professeur Pierre Jolis**

**03** **Chiffres provisoires de l'accidentalité routière en 2021**

**04** **Devenir médecin agréé pour le contrôle de l'aptitude à la conduite**

## HOMMAGE AU PROFESSEUR PIERRE JOLIS

Le professeur Pierre Jolis est décédé le 25 janvier à l'âge de 95 ans. Professeur à la Faculté de Médecine de Paris, il était chef du Département d'anesthésie-réanimation de l'hôpital Beaujon de Clichy.

Sa carrière médicale fût riche et dynamique. La spécialité de médecine d'urgence n'existait évidemment pas mais avec quelques-uns de ses confrères il devint un pionnier de la discipline : citons Marcel Arnaud, Maurice Cara, Louis Lareng, Louis Serre notamment. Très vite il se laissa convaincre de la nécessité d'enseigner au grand public les gestes de premiers secours. Engagé dans le monde du secourisme, il dirigea la rédaction de plusieurs ouvrages de référence.

Monsieur Jolis était un ami de longue date de l'Automobile-Club Médical de France. Il m'avait soufflé l'idée de créer la commission « Sécurité Routière » dont il a été un membre éminent et actif. Évidemment sa connaissance du monde de l'urgence, ses compétences médicales et ses capacités didactiques marquent les mémoires de ses disciples et compagnons de chemin.

Mais vous étiez plus que cela Monsieur. Vous aviez une grande expérience de la nature humaine, les forces et les bassesses n'avaient pas de secret pour vous. Vous utilisiez cette connaissance non pas dans un vil esprit polémique mais vous saviez la mettre au service des causes qui vous étaient chères. La sensibilisation des professionnels de santé et du grand public à la sécurité routière et au secourisme en faisaient partie. D'un abord simple et cordial, vous saviez vous montrer ferme, incisif et sans concession quand il s'agissait de défendre un projet.

Vous n'étiez jamais avare de votre temps et de vos conseils et je vous resterai toujours reconnaissant d'avoir su m'accompagner et me guider tandis que j'étais jeune Président de l'ACMF. Notre association et son engagement actuel dans le domaine de la



Photo ACMF

Assises Nationales sur la Sécurité Routière : on reconnaît à droite du Pr Pierre Jolis (4<sup>e</sup> position en partant de la gauche) le Dr André Soubiran, Président fondateur de l'ACMF et en 7<sup>e</sup> position, le Pr Louis Lareng

mobilité et santé vous doivent beaucoup. Nos longues conversations, devenues exclusivement téléphoniques au fil du temps, votre santé vous empêchant les déplacements, resteront gravées dans ma mémoire.

Je ne peux terminer cet hommage sans souligner votre immense culture qui allait bien au-delà du champ médical. Vice-président du conseil supérieur des bibliothèques, vous étiez un érudit. Vous parliez avec autant d'aisance de la ponctuation (ce point d'ironie ? qui vous était cher mais hélas méconnu de tous !) que de l'émotion qui vous avait saisie tandis que vous aviez pu accéder aux éditions originales des œuvres de Montaigne annotées de sa propre main et découvrir de vos yeux la célèbre phrase « Parce que c'était lui, parce que c'était moi ».

Parce que tout cela, c'était vous, Monsieur, en mon nom et au nom des administrateurs de l'ACMF, je vous dis merci. Votre mémoire et votre exemple demeurent et demeureront longtemps dans nos esprits.

**Philippe LAUWICK**

# Chiffres provisoires de l'accidentalité routière en 2021

Selon les estimations de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 2 947 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en 2021. Avec 297 décès de moins qu'en 2019, année de référence, la mortalité routière est en baisse de -9 % en 2021 (et en hausse de +16 % par rapport à 2020). Si le trafic routier semble avoir retrouvé en 2021 un niveau proche de celui d'avant crise, l'année a été marquée par l'observation d'un couvre-feu et la fermeture des discothèques au premier semestre, qui ont pu limiter les déplacements notamment festifs de nuit. De même, l'engouement pour les modes de déplacement individuels, à commencer par le vélo et les engins de déplacement personnels motorisés (EDPM) et la pratique du télétravail se sont maintenus, influant sur l'exposition au risque.

Les modifications profondes des conditions de trafic au cours de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire et le caractère particulièrement atypique de cette année 2020, ont conduit l'ONISR à prévoir, pour ses données conjoncturelles 2021, une double comparaison avec les données 2020 mais aussi 2019, année « avant crise sanitaire ».

## Baisse du nombre d'accidents et du nombre de blessés en 2021 comparé à 2019 (et hausse de ces indicateurs entre 2020 et 2021)

La baisse de la mortalité s'accompagne d'une baisse de tous les autres indicateurs d'accidentalité routière en 2021 comparé à 2019 : le nombre d'accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre présente une baisse de -4 % avec 53 620 accidents (soit 2 396 de moins qu'en 2019 mais 8 469 de plus qu'en 2020). Le nombre de personnes blessées diminue de -5 % avec 67 141 blessés (soit 3 349 blessés en moins qu'en 2019 et 11 306 de plus qu'en 2020).

► La mortalité routière est en baisse en 2021 pour les automobilistes.

► La mortalité routière des deux-roues motorisés baisse également.

► La mortalité des piétons baisse plus que la moyenne en 2021.

► La mortalité des cyclistes augmente fortement, dépasse le seuil des 200 tués pour la première fois depuis 20 ans.

► À l'image de l'évolution de la pratique, la mortalité des utilisateurs d'EDPM (Engins de Déplacement Personnels Motorisés) est en forte augmentation.

► On observe une hausse de +33 % de la mortalité des camionneurs en 2021.

## Indicateurs relatifs à l'âge et aux réseaux routiers

La mortalité routière baisse pour les adultes en 2021 par rapport à 2019 (à l'exception des 65-74 ans) mais augmente pour les enfants et les adolescents. La baisse de la mortalité des seniors de 75 ans et plus, est également notable : 86 personnes tuées de moins en 2021 (446 tués) par rapport à 2019.

La baisse de la mortalité impacte tous les réseaux routiers ; elle est cependant



Mircea - See my collections de Pixabay

moins marquée sur autoroutes et en agglomération et plus marquée hors agglomération. Les 1 732 personnes tuées sur les routes hors agglomération et hors autoroutes se répartissent ainsi :

– 655 tués dans les 38 départements ayant relevé la VMA (vitesse maximale autorisée) à 90 km/h sur tout ou partie du réseau (bilan stable par rapport à 2019) ;

– 1 077 tués dans les 57 départements n'ayant pas modifié la VMA (bilan en baisse de -16,4 % par rapport à 2019).

Retrouvez l'intégralité de ce bilan sur [www.acmfpermicommed.fr](http://www.acmfpermicommed.fr)

# Devenir médecin agréé pour le contrôle de l'aptitude à la conduite

Vous vous sentez concerné(e) par les enjeux de mobilité et de sécurité routière, vous souhaitez diversifier votre exercice en pratiquant une activité d'expertise dans ce domaine : cette **formation initiale** validante, de trois demi-journées, est pour vous.

Au programme, vous apprendrez à connaître les grands enjeux de la sécurité routière et les problèmes médicaux en lien avec l'aptitude à la conduite. Un focus particulier sera fait sur les problèmes d'alcool et stupéfiants. Les textes relatifs à la réglementation en matière d'aptitude à la conduite ainsi qu'un guide d'examen clinique vous seront présentés.

À l'issue de la formation, vous pourrez demander un agrément au préfet de votre département afin d'examiner les conducteurs soumis à visite médicale obligatoire (chauffeurs professionnels, usagers de la route atteints par certaines pathologies, auteurs de certaines infractions...).

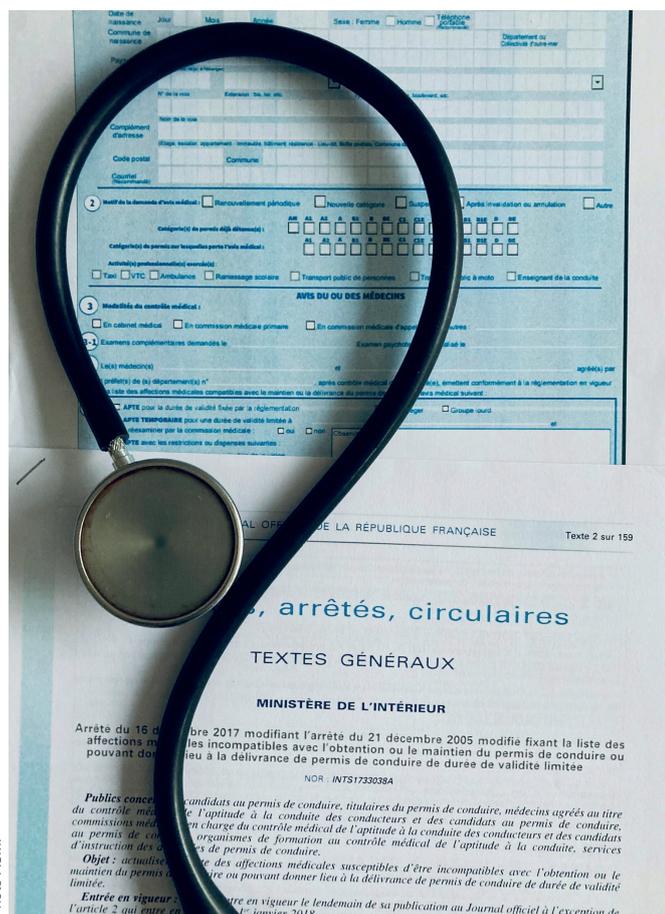
**La prochaine formation (durée totale de 9h00) est programmée à Paris les Vendredi 16/09 et Samedi 17/09/2022**, en présentiel (sous réserve des conditions sanitaires).

Les frais d'inscription sont de 485 €. Ils peuvent, sous certaines conditions, être pris en charge par le FAF-PM ([www.fafpm.org](http://www.fafpm.org)).

Une attestation de participation et un justificatif de règlement vous seront fournis à l'issue de la formation.

– **Vous souhaitez vous inscrire à cette formation**, envoyez un mail à : [permicomed@acmf.fr](mailto:permicomed@acmf.fr)

– **Vous manifestez de l'intérêt pour nos engagements en médecine et sécurité routières ?**  
Découvrez notre site dédié [www.acmfpermicomed.fr](http://www.acmfpermicomed.fr)



## Le saviez-vous ?

**Beaucoup de titulaires du permis de conduire (groupe léger ou lourd) sont soumis à l'obligation de visite chez le médecin agréé selon les textes en vigueur. La non-exécution de cette obligation entraîne notamment un risque de contestation de la validité du permis par l'assurance en cas d'accident.**

Par exemple, les pathologies pouvant induire une somnolence excessive sont concernées (Syndrome d'Apnée du Sommeil...).

Un patient diagnostiqué et traité a l'obligation de solliciter l'avis d'un médecin agréé avant reprise de la conduite pour valider son permis. Après examen clinique du dossier médical et des avis spécialisés ; si les conditions sont réunies, le médecin agréé rend son avis : aptitude temporaire pouvant aller jusqu'à 3 ans maximum (véhicules légers) ou 1 an (véhicules lourds). Le tarif de cette consultation est de 36 €, le médecin remet le document Cerfa dûment rempli au consultant, chargé de ce dernier de le transmettre ensuite à la préfecture.



1, Bd Pasteur – 75015 Paris – Tél : 01 47 04 09 01 – [info@acmf.fr](mailto:info@acmf.fr) – [www.acmf.fr](http://www.acmf.fr)  
Retrouvez-nous également sur [acmfpermicomed.fr](http://acmfpermicomed.fr)